

CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations

Séance du 4 décembre 2025
Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - Valdahon

Affichée à la Mairie de Valdahon et Mise en ligne le : 11 décembre 2025

Visée par : Le Maire de Valdahon, Sylvie LE HIR

PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h15.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT (départ à 20h18), M. Morgan PERRIN (arrivé à 20h15), Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Didier MOULIN, M. Bruno DIRAND, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : S. KURT/M. PERRIN (à partir de 20h18) ; R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. LESCURE ; F. MANZONI/B. DIRAND ; G. JOBERT/P. BENOIT ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; D. DUMONT/B. LAPOIRE ; B. ANDREZ/D. GUILLEUX.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bruno DIRAND comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 3 novembre 2025

2. Participation à la Protection Sociale Complémentaire Santé

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de participation à la protection sociale complémentaire santé, dès le 1^{er} janvier 2026, à 50% du montant de référence fixé par le décret 2022-581.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération n°2025-101

3. Mise à jour délibération RIFSEEP

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications apportées.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération n°2025-102

DOMAINE ET PATRIMOINE

4. Conventions-types de mise à disposition de locaux au sein de la Maison des Services France Services et de la Maison de l'Enfance

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la modification de l'article DUREE telle qu'indiquée ci-dessus et les conventions s'y rapportant.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ces conventions ainsi modifiées

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération n°2025-103

5. Adoption du Règlement intérieur de l'espace Ménétrier

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve ce règlement intérieur pour l'espace Ménétrier
- approuve les tarifs indiqués, ceux-ci étant susceptibles d'évoluer chaque année
- autorise Madame le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à sa mise en application et à signer tous documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 4
Délibération n°2025-104

VOIRIE

6. Convention avec le département du Doubs – Aménagement des espaces publics du centre bourg – Entretien et maintenance de la couche de roulement en enrobés réalisée sur les RD 461, 32^{E1}

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention ci-annexée
- autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 18 Contre : 2 Abstention : 3
Délibération n°2025-105

URBANISME

7. Echange de terrain avec la SCI BELLEVUE

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve l'échange sans soulte de la parcelle AO 217 contre la parcelle AO 221 avec la SCI BELLEVUE représentée par M Jean MARQUES (ou toutes autres sociétés du même groupe auxquelles il serait associé ayant le même objet social) selon les conditions indiquées ci-dessus.

- prend en charge la moitié des frais inhérents à cette opération.

- autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-106

8. Nomination de l'ancien parking rue de la Gare

Après avoir délibéré, le Conseil municipal nomme le parking rue de la Gare : parking du Dahon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-107

CULTURE

9. Médiathèque : convention pour l'accueil d'une exposition de photographies

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à :

- Signer cette convention ci-dessus présentée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-108

FINANCES

Régularisation de la fiche bien n° 2015/027

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Comptable à mouvementer le compte 1068.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-109

10. Information du Conseil Municipal sur les attributions de compensations 2025

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

11. DM17 – Subvention inclusion numérique - reprise provision

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°17.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-110

12. DM1 - STOCKS LOTISSEMENTS « Les Vallons Saint Michel »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°1.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-111

DECISION

13. Décision N°2025-05

Portant sur la signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion de l'Accueil de loisirs et du Multi accueil « Trottinette »



Le Maire,
Sylvie LE HIR